

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DFA 9-1** Approbation du compte administratif général d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", articles L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2014 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 16, 17 et 18 décembre 2013, 7 et 8 juillet, 20 et 21 octobre 2014 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :	
Recettes prévues	2.846.508.794,82 euros
Titres émis	2.441.932.134,85 euros
Dépenses mandatées :	
Crédits ouverts	2.846.508.794,82 euros
Mandats émis	2.401.971.468,15 euros
Balance :	
Recettes	2.441.932.134,85 euros
Dépenses	2.401.971.468,15 euros
Résultat de l'exercice 2014 (excédent)	39.960.666,70 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2013 (déficit)	154.456.879,56 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2014 (déficit)	114.496.212,86 euros

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2014 pour le remboursement en capital de legs transféré à l'établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées et pour la régularisation d'opérations anciennes suite à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations :

- Le compte 1021 est débité de 2.053.730,24 euros
- Le compte 1068 est débité de 23.775,00 euros

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2014.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**